



Marguerittes le 05 mai 2022,

Monsieur le Maire,

Le bureau du comité du Mas Praden et moi-même tenons à vous remercier pour l'accueil et l'écoute qui nous a été accordé lors de notre entretien du 3 Mai.

En résumé de nos échanges et des points que nous avons souhaité évoqué, nous avons retenu :

**Opération de nettoyage:** Vous n'accorderez pas de subvention mais vous nous fournirez une ou deux bennes positionnées aux endroits que nous indiquerons. Pour le pot, prévu au terme du ramassage, vos services se chargeront de l'organiser.

**Concernant le PLU :** La commune souhaite atteindre les objectifs fixés par la loi SRU, elle souhaite par ailleurs suivre les préconisations de la communauté de commune quant à l'accroissement de sa population qu'elle fixe à un pour cent. La mairie de Marguerittes fixe donc une première étape pour atteindre les 10 000 habitants à l'aune des préconisations des différents protagonistes cités. Lors d'une seconde étape, à l'horizon 2035, la population devra atteindre les objectifs fixés portant sur 870 logements soit une population totale entre 10000 et 14 000 habitants selon vos estimations. Une étude indiquerait un potentiel de 1000 logements constructibles ou à rénover. Vous nous avez précisé que les objectifs de cet accroissement serait difficilement atteignable.

Concernant les projets de logements collectifs il est envisagé que des constructions puissent être édifiés, au moins, en R+2.

Qu'ils soient à vocation sociale ou non, vous nous indiquez qu'une distance sera respectée entre les maisons individuelles et ces nouveaux logements afin de respecter la tranquillité des habitations déjà construites. Les projets de construction seraient principalement localisés en bordure de départementale RD86 et CD 135, ainsi qu'autour de l'ancien super U et aux abords de la gare. Cette dernière devant reprendre ses activités dès 2025.

Nous avons retenu qu'il y avait des projets de pistes cyclables Marguerittes -Nîmes et Marguerittes – le Pont du Gard.

Vous souhaitez pouvoir développer une offre de services pour les personnes âgées, adaptées à leurs besoins comme, par exemple, des maisons intergénérationnelles

de type sénatoriales ayant pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées. Vous nous avez précisé qu'il ne s'agit en aucun cas de mener une politique d'incitation auprès des personnes âgées afin qu'elles quittent leurs maisons mais de permettre à celles qui le souhaitent de se reloger dans des résidences de services de type sénatoriales.

**Au sujet de la CD135,**

Vous nous avez indiqué que cette voie est considérée comme prioritaire par le département et que l'accroissement du trafic qui découlera du raccord de la déviation nord, conduit à considérer cette départementale comme une route marchande majeure. Il en résulte que la fréquentation des poids lourds devrait s'accroître de manière exponentielle. Vous avez indiqué, peut-être 20 fois le trafic actuel.

Considérant les nuisances déjà présentes, essentiellement liées au trafic des poids lourds, vous nous indiquez oeuvrer pour la mise en place, ad minima d'un mur antibruit.

Vous indiquez qu'il sera nécessaire, à terme, qu'une liaison soit créée entre la CD135 via la zone de Grézan vers l'échangeur autoroutier ayant pour objectif la déviation des poids lourds et ce afin de décharger le tronçon qui traverse MARGUERITTES.

Vous nous précisez que cette déviation s'inscrit dans le champ du possible compte tenu des budgets prévus pour cette déviation Alès-Nîmes.

**Concernant l'aérodrome:** Vous proposez qu'une réunion soit organisée dans un la SPL Agate pour permettre de leur faire part de notre inquiétude concernant les projets d'extension de l'aérodrome et donc l'augmentation du trafic et des nuisances observées sur notre commune. Cette réunion serait l'occasion de rappeler les obligations des pilotes en regard des cartes de l'aviation civiles indiquant l'interdiction de survol de notre commune. Ce serait également l'occasion d'évoquer la classification Calypso du ministère de la transition écologique qui permet de faire équiper des appareils les plus bruyants de réducteurs de bruit financé par la DGAC. Si, à terme, les démarches n'aboutissaient pas à une réduction des nuisances occasionnées par les aéronefs survolant Marguerittes, des recours d'ordre juridiques seraient engagés par la mairie devant les juridiction compétentes.

**Concernant une subvention** pour notre comité, votre réponse est négative, précisant que vous souhaitez dorénavant financer des projets plus que des fonctionnements.

**Concernant une allocation sur le budget municipal** afin de réaliser des projets sur le quartier, celle-ci est envisagée à partir de 2023.

Nous tenons à vous remercier pour l'ensemble de ces précisions et pour nous avoir fait part de votre vision de Marguerittes pour les années à venir, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Denis FORZY

Président du comité de quartier Du Mas Praden.

